



Æquo Courtage

Assurance - Crédit - Patrimoine

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Cabinet : Æquo Courtage
Forme juridique : Entreprise individuelle
Adresse siège social : Le Peu, 56420 PLUMELEC

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de mon activité d'intermédiation en assurance, je suis soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que j'exerce. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler.

Je vous adresse les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par LA COMPAGNIE IAS et LA COMPAGNIE IOBSP, association agréée par l'ACPR, dont je suis adhérent.

Présentation des activités du cabinet

Æquo courtage est enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 23001939 (www.orias.fr).

- Intermédiaire en Assurance (IAS) en qualité de courtier en assurance en catégorie :
B : non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières.

Dans le cadre de cette activité je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurances, sauf dans le cadre de l'IARD.

Dans le cadre de l'exercice de mon activité d'intermédiation en assurance, ma prestation est fournie sur un conseil approprié permettant de conseiller le produit le plus adapté aux besoins du client, et le formaliser au sein d'un rapport d'adéquation.

- Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP) en qualité de Courtier exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat de leur client pour la vente de crédit immobilier, de crédit à la consommation et le regroupement de crédit.

Dans le cadre de cette activité de Courtier, je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit.

Notre cabinet propose un service portant : des crédits immobilier, à la consommation, crédit-bail, livrets, regroupement de crédits, crédits professionnels.

Informations spécifiques portant sur le service de conseil de crédits immobiliers

Notre cabinet propose un service de conseil portant sur des contrats de crédits immobiliers. Dans le cadre de ce service, notre recommandation porte sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché (conseil indépendant).

Æquo Courtage est le nom commercial de l'entreprise individuelle Simon MEREL domiciliée au lieu-dit Le Peu 56420 PLUMELEC, inscrite au RCS de Vannes sous le SIREN : 442.342.911. TVA intracommunautaire : FR69442342911 - N° ORIAS : 23001939 en tant que Courtier d'assurance et Courtier en opération bancaire et service de paiement - NAF : 6622Z.

Conformément à l'article L519-6 du code monétaire et financier et à l'article L321-2 du code de la consommation : « Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours, la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur devra rembourser les sommes versées.



Æquo Courtage

Assurance - Crédit - Patrimoine

Cela signifie que, pour vous conseiller, nous mettons tout en œuvre pour nous fonder sur un nombre suffisamment important de contrats de crédit disponibles sur le marché pour les intermédiaires agissant en vertu d'un mandat délivré par un client (Article L519-1-1 du code monétaire et financier).

Dans le cadre du service de conseil, notre recommandation porte sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché.

L'autorité de contrôle des activités IAS et IOBSP est :

ACPR
4 place de Budapest
Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales
75436 PARIS Cedex 9

Liste des partenaires

IAS : Abeille vie, Allianz, April Moto, April Partenaires, April Santé/Prévoyance, Apivia, Alptis, Asaf, Assurea, Axa, Cegema, Entoria, Le Finistère, Generali, Inovéa, Maxance, Mutuelle du motard, Mutuelle du combattant, Neoliane, Netvox, Novelia, Serenis, Solly Azar, SP Vie, Swisslife, Utwin, Wazari, Xenassur, Zephir.

IOBSP : La centrale du financement, AXA Banque, CIB finance, My money bank, ING, Banque de Savoie, Banque Palatine, Caisse d'épargne, BNP Paribas, Société générale, Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Agricole, Crédit du Nord, LCL, Banque Populaire.

Organisation et bonne conduite

Je vous informe que Monsieur Lorenzo MEREL, gestionnaire junior, travaillera avec vous, sous ma responsabilité.

Enfin, je vous confirme que conformément au Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE IAS, j'ai pris l'engagement pour maintenir mon adhésion, de suivre des formations réglementaires obligatoires, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, de produire mon casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, enfin de respecter toutes les dispositions incluses dans le Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE IAS.

Traitement des réclamations

La réclamation peut être exprimée lors d'un rendez-vous et doit m'être adressée par écrit, par courrier Æquo Courtage – Simon MEREL Le Peu, 56420 PLUMELEC ou par un e-mail : simon.merel@aequocourtage.fr.

Le Cabinet accuse réception de la réclamation dans le délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation ; et a deux mois maximum pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Æquo Courtage est le nom commercial de l'entreprise individuelle Simon MEREL domiciliée au lieu-dit Le Peu 56420 PLUMELEC, inscrite au RCS de Vannes sous le SIREN : 442.342.911. TVA intracommunautaire : FR69442342911 - N° ORLAS : 23001939 en tant que Courtier d'assurance et Courtier en opération bancaire et service de paiement - NAF : 6622Z.

Conformément à l'article L519-6 du code monétaire et financier et à l'article L321-2 du code de la consommation : « Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours, la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur devra rembourser les sommes versées.



Æquo Courtage

Assurance - Crédit - Patrimoine

En cas de réponse insatisfaisante le client peut ensuite contacter :

- CNPM Médiation Consommation
27 avenue de la Libération
42400 Saint Chamond
Tél. : 09 88 30 27 72
contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu
<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours, de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

Traitement des données personnelles et confidentialité

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de nos activités et des services proposés sont collectées et traitées par Simon MEREL en qualité de responsable de traitement.

Notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à préserver la sécurité et intégralité, à ne communiquer ses informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à : Le Peu, 56420 PLUMELEC

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de notre activité sont enregistrées dans un fichier informatisé traité par Simon MEREL pour la gestion et le suivi de la relation client. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation et pendant un délai raisonnable après la fin de celle-ci et sont destinées à l'ensemble des collaborateurs du cabinet et personnes externes pour la bonne réalisation de notre mission.

Æquo Courtage est le nom commercial de l'entreprise individuelle Simon MEREL domiciliée au lieu-dit Le Peu 56420 PLUMELEC, inscrite au RCS de Vannes sous le SIREN : 442.342.911. TVA intracommunautaire : FR69442342911 - N° ORLAS : 23001939 en tant que Courtier d'assurance et Courtier en opération bancaire et service de paiement - NAF : 6622Z.

Conformément à l'article L519-6 du code monétaire et financier et à l'article L321-2 du code de la consommation : « Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours, la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur devra rembourser les sommes versées.



Æquo Courtage

Assurance - Crédit - Patrimoine

Nous vous informons que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit de restriction sur l'utilisation, d'un droit d'opposition à l'utilisation, d'un droit à l'effacement ou encore d'un droit à la portabilité de vos données personnelles.

Vous pouvez ainsi bénéficier de ces droits à tout moment en nous informant directement à l'adresse suivante :

- par courrier électronique : simon.merel@aequocourtage.fr
- par courrier postal : Æquo Courtage – Simon MEREL, Le Peu 56420 PLUMELEC

A défaut du respect du délai de traitement de votre demande, vous disposez d'un droit à introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente, via leur site internet ou par voie postale : **CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.**

Par ailleurs, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Moyens de communications

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révélera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Les coordonnées de contact suivantes que vous nous avez communiquées pourront à tout moment être utilisées en vue de sécuriser et d'authentifier nos échanges.

- En cochant cette case, vous acceptez que les informations soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel. À tout moment, vous pouvez demander à disposer du document papier ou à revenir à une remise de document sous format papier.

Courriel : _____

Signature [Prénom, Nom du client]

Signature du conseiller

Æquo Courtage est le nom commercial de l'entreprise individuelle Simon MEREL domiciliée au lieu-dit Le Peu 56420 PLUMELEC, inscrite au RCS de Vannes sous le SIREN : 442.342.911. TVA intracommunautaire : FR69442342911 - N° ORLAS : 23001939 en tant que Courtier d'assurance et Courtier en opération bancaire et service de paiement - NAF : 6622Z.

Conformément à l'article L519-6 du code monétaire et financier et à l'article L321-2 du code de la consommation : « Aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours, la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur devra rembourser les sommes versées.